

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.083

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 Juillet 1994

25 Juillet 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT, et TAP, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LE GUEUT	par M. MOST
Mlle BARRAUD-DUCHERON	par M. MONNARD
M. COASSIN	par M. CANDAU
M. SABATHIER	par M. GUEZENNEC

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, BARON et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Monsieur CHABANEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE STATION RADIOELECTRIQUE SUR LE CHATEAU D'EAU DE BELMONT

VOTE : UNANIMITE

Le Rapporteur expose :

Afin de pouvoir recevoir les émissions du secteur public et privé, la Collectivité a autorisé T.D.F à installer et à exploiter une station radioélectrique sur le Château d'eau de Belmont, au titre d'une convention en date du 10 octobre 1977.

Pour assurer la desserte radiotéléphone numérique norme G.S.M, de notre région, T.D.F souhaite implanter une antenne supplémentaire sur la couverture du Château d'eau et agrandir le local construit à l'intérieur.

Un projet de convention tripartite Ville de ROYAN - COMPAGNIE DES EAUX - TELEDIFFUSION DE FRANCE a été établi. Il annule et remplace la convention du 10 Octobre 1977. Il définit les conditions techniques d'implantation.

Il est proposé de fixer la durée de l'autorisation à 6 ans, reconductible par période de 6 ans. Dans ces conditions, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser l'extension des équipements de T.D.F à l'intérieur du Château d'eau de Belmont.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande présentée par Télédiffusion de France
- VU le projet de convention tripartite : Ville de ROYAN - COMPAGNIE DES EAUX - TELEDIFFUSION DE FRANCE,
- VU l'avis de la Commission des Travaux réunie le 13 Juin 1994,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser TELEDIFFUSION DE FRANCE à installer une antenne supplémentaire sur la couverture du Château d'eau de Belmont et d'autoriser l'agrandissement du local situé à l'intérieur,
- d'annuler la convention en date du 10 octobre 1977 conclue entre la Ville et T.D.F.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention tripartite : Ville de ROYAN - COMPAGNIE DES EAUX - TELEDIFFUSION DE FRANCE et tous documents relatifs à la création de la servitude,

- de désigner Maître PAGEOT, Notaire à ROYAN, pour la création de la servitude.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,*

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales**

**le 3 Août 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS